



L'ADER-Fès lance un appel à candidature pour le poste de
« Chef de Département des Etudes et de Développement »

Nombre de poste : 1

L'ADER-Fès lance un appel à candidature interne et externe pour l'accès au poste de Chef de Département des Etudes et de Développement.

Dans le cadre de ce poste, le candidat sera amené à :

- Assurer la planification des programmes et projets de l'ADER-Fès ;
- Piloter la réalisation et le suivi des études ;
- Contrôler la qualité des études réalisées et vérifier le respect des termes de références ;
- Développer la recherche de nouveau matériaux et l'expérimentation de nouveaux processus innovants ;
- Promouvoir et animer les relations avec les partenaires de l'Agence à l'échelle nationale et internationale ;
- Planifier l'ensemble des activités du Département et en assurer la gestion.

Conditions d'éligibilité :

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme d'Architecte ou d'Ingénieur d'Etat ou tout diplôme reconnu équivalent (*) ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans un poste en relation avec le profil demandé (minimum 3 ans en tant que Chef de Division à l'ADER-Fès pour les candidats internes) ;
- Connaissance approfondies des problématiques patrimoniales, architecturales et urbanistiques ;
- Maîtrise des techniques de gestion et de montage de projets.

Qualifications requises :

En outre, le candidat devra :

- Faire preuve d'une intégrité et d'un caractère exceptionnels ;
- Avoir un esprit d'équipe ouvert et une grande capacité d'écoute ;
- Etre capable de coordonner des aspects complexes de projets et fournir des rapports d'une manière régulière.





Dossier de candidature :

- Demande de candidature ;
- CV détaillé précisant les compétences du candidat, parcours académique et professionnel ainsi que les postes occupés ;
- Note méthodologique et plan d'action proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir.

Les candidats intéressés par le poste doivent adresser leur dossier de candidature à la Direction Générale de l'ADER-Fès, au plus tard le 07/10/2019 à 15H.

(NB : Seuls les Diplômes des écoles publiques ou ceux disposant d'attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ou du Bulletin Officiel reconnaissant l'équivalence de leur école seront éligibles.*

